

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	61
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>75</b>
Absents	13

DEL2024-09-208

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération DEL2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

**Vu** la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », en particulier la volonté d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée (ambition n°1 « être productif et créatif ») incarnée par l'engagement n°2 « favoriser l'émancipation citoyenne » ;

**Considérant** que Guingamp-Paimpol Agglomération a articulé son projet de territoire autour de trois ambitions : Être productif et créatif, être redistributif, être collectif ;

**Considérant** que Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit dans son projet de territoire « Horizon 2030 » l'engagement de « favoriser l'émancipation citoyenne », et que l'objectif stratégique « Susciter la rencontre des cultures et des populations » est incarné par trois objectifs opérationnels :

- Ancrer l'habitude culturelle dans l'espace du territoire et les temps de chacun.
- Déclencher et répondre à l'envie de culture
- Partager une identité bretonne vivante ;

**Considérant** que le projet culturel de territoire s'axe sur cinq orientations prioritaires. Ces orientations feront l'objet d'une animation régulière, permettant de mener les temps nécessaires de bilans et de perspectives sur les actions envisagées et mises en œuvre :

1. Coopérer au sein de réseaux thématiques et professionnels
2. Soutenir et amplifier la fréquentation de lieux de culture (équipements, pôles culturels du territoire)
3. Faciliter la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle (partage, services et évaluation)
4. Bâtir des chemins durables de culture (mobilité territoriale, liaisons de proximité, accessibilité)
5. Valoriser le développement des économies culturelles et créatives (tourisme, création, diffusion)

**Considérant** que le projet culturel de territoire a pour ambition d'investir en priorité cinq champs artistiques et culturels :

1. Lecture et médias
2. Arts vivants
3. Image et arts plastiques
4. Patrimoines, identité et tourisme culturel
5. Artisanat, métiers d'art et Industries culturelles et créatives

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adopter le projet culturel de territoire, et notamment ses orientations prioritaires ;
- Valide la mise en œuvre du projet culturel de territoire, dont l'animation de temps réguliers de bilans et de perspectives.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Christian PRIGENT